

Ordonnance du président de la Cour du 14 septembre 2015 (demande de décision préjudicielle du Centrale Raad van Beroep — Pays-Bas) — Korpschef van politie/W. F. de Munk

(Affaire C-209/15) ⁽¹⁾

(2015/C 398/35)

Langue de procédure: le néerlandais

Le président de la Cour a ordonné la radiation de l'affaire.

⁽¹⁾ JO C 254 du 03.08.2015
